

**INFOS MUNICIPALES**  
**VIE DE VILLAGE**  
**INTERCOMMUNALITÉ**  
**BON À SAVOIR**  
**AGENDA**





# LE MOT DU MAIRE



Mesdames, Messieurs,

Adresser des vœux de bonheur et de réussite en cette période de difficultés et d'incertitudes peut paraître paradoxal, et pourtant c'est sans doute, au-delà de la tradition, une bonne manière de manifester notre volonté de créer les conditions d'un changement...

Depuis huit mois maintenant que cette nouvelle équipe est au travail, conformément à l'engagement qui était le nôtre en début de mandature, nous avons avancé sur les points suivants :

- choix du bureau d'étude pour la création de l'AVAP,
- poursuite du travail autour de l'élaboration du PLU,
- finalisation des travaux initiés par l'équipe précédente (Places des Razes et du 8 mai, local communal à Chadrat),
- gestion du quotidien communal.

L'ensemble de ces réalisations s'est fait, via les différentes commissions, en partenariat avec bon nombre d'entre vous. Car si la responsabilité du maire est de savoir rassembler pour toujours mieux vivre ensemble et avancer collectivement, ceci ne peut se concevoir sans les administrés.

Oui, car ce sont bien toutes ces forces vives de notre commune, entre autres un tissu associatif, ô combien dynamique, qui permettent le développement et l'animation de la vie locale, sociale, culturelle et sportive. Leurs actions sont des éléments déterminants dans la création de liens entre les administrés, un moyen de lutte contre la solitude et l'indifférence. Et c'est aussi notre action quotidienne et notre relation avec les autres qui, au-delà des mots, sont déterminantes et sont vecteurs de notre bonheur quotidien.

Pour toutes ces raisons, je voudrais donc très sincèrement vous remercier, toutes et tous, pour votre investissement quel qu'il soit, au service de notre belle commune.

Bien sûr, les annonces gouvernementales quant aux restrictions budgétaires laissent augurer pour 2015 tout comme cela a été le cas pour cette année écoulée, des situations compliquées et des moyens plus limités qui, comme vous l'avez constaté, font aujourd'hui partie intégrante, à tort ou à raison de notre quotidien.

Mais, cette réalité inévitable nous dit-on, ne doit cependant pas nous conduire à la morosité, ni au repli ou à l'inertie. Au contraire, elle doit nous inciter à être encore plus volontaires, réactifs, énergiques, innovants et toujours solidaires. Il nous faut éviter le piège de l'attentisme et garder confiance dans notre capacité à relever nos défis à poursuivre la transformation et l'animation de notre village.

C'est ce que nous avons fait en 2014 et cela s'illustre pour l'essentiel dans le bulletin annuel que vous allez découvrir.

Enfin Saint-Saturnin a vu cette année arriver de nouveaux habitants. Je leur souhaite, au nom du conseil municipal, la bienvenue et qu'ils trouvent la douceur et le bonheur d'y vivre.

Christian Pailloux

Cérémonie des vœux de l'équipe municipale le samedi 17 janvier 2015  
à 11h30 à la Grange de Mai.

## Plus Beaux Villages de France

L'association des Plus Beaux Villages de France est née en 1982 de l'idée d'un homme, Charles Ceyrac, maire de Collonges-la-Rouge. A sa création, l'association regroupait 66 villages soucieux de s'unir pour protéger et promouvoir leur patrimoine. C'est ainsi que la marque « Plus Beaux Villages de France » a été créée (et déposée). En quelques décennies, elle est devenue un véritable vecteur de notoriété, une promesse d'excellence pour les visiteurs. Aujourd'hui, 157 villages sont classés. Depuis quelques années, les nouvelles candidatures sont examinées à l'aide d'une grille de critères exigeants, parmi lesquels figurent entre autres la qualité architecturale, la maîtrise de l'urbanisme ou encore les efforts réalisés pour améliorer l'esthétique du village.

L'association met en avant des ambitions qui sont assez proches des nôtres :

- ▶ la préservation du cadre de vie : mise en valeur du patrimoine architectural, entretien du bâti, préservation de l'environnement naturel,
- ▶ un développement économique basé sur le développement touristique (commerces, restauration, hébergement),
- ▶ un village capable de concilier sa vocation touristique avec simplicité et authenticité (aménagement minimalistes et sobres, plantations d'aspect naturel),
- ▶ un village vivant, à l'opposé du « village musée » fait de résidences secondaires aux volets fermés 50 semaines par an.

La marque « Plus Beaux Villages de France » étant un gage de qualité pour les visiteurs, l'association souhaite s'assurer que les villages classés restent à la hauteur des attentes des visiteurs. C'est dans ce contexte qu'elle a décidé en 2011 de ré-expertiser notre village, ce qui a conduit à la décision de « déqualification potentielle » de Saint-Saturnin. La déqualification aurait probablement un impact très négatif sur la fréquentation de notre village. L'office de tourisme des Cheires et le Comité Régional du Tourisme confirment le rôle très fort de la marque « Plus Beaux Villages de France » sur le choix des visiteurs (qu'ils soient locaux ou vacanciers). Au-delà de l'enjeu touristique et économique, l'enjeu est également financier pour la commune : rappelons que c'est parce que Saint-Saturnin est classé que le Conseil Régional subventionne à 40% nos travaux d'aménagement.

Une nouvelle expertise de notre village sera réalisée en 2015. Les décisions de classement / déclassement sont prises par la « commission qualité » de l'association, constituée de 26 personnes, pour la plupart maires de « Plus Beaux Villages de France ». L'expertise est préparée par Pascal Bernard, délégué général chargé de qualité, salarié par l'association, qui réalise une visite préalable du village. Dans les mois qui précèdent l'expertise, les membres de la commission qualité viennent souvent incognito pour découvrir ou redécouvrir le village. Le jour J, une délégation officielle vient sur place pour visiter le village et rencontrer les élus. Quelques semaines plus tard, la commission se réunit pour prendre sa décision au moyen d'un vote.

En octobre 2014, nous avons reçu Pascal Bernard, qui nous a présenté l'association et nous a exposé les raisons ayant conduit à la décision de 2011. Les deux points les plus négatifs relevés par la commission sont le mauvais état général de nos façades et le manque de mise en valeur du patrimoine bâti (manque d'entretien des façades, toitures, menuiseries... ou choix d'aménagements ou de matériaux inappropriés). Nous sont également reprochés d'une part la présence de zones pavillonnaires en périphérie, d'autre part l'aspect banal et routier de la traverse.

Si nous voulons conserver le label, il est évident que nous devons faire un effort sur la rénovation de nos façades. Nous réfléchissons à la mise en place d'un dispositif d'aide financière réellement incitative à destination des particuliers. Par ailleurs, l'amélioration des traverses (aspect esthétique et sécurité), inscrite dans notre Plan d'Aménagement de Bourg, est un axe de travail à long terme pour l'équipe municipale, qui a d'ores et déjà déposé une demande d'étude au Conseil Général. A plus court terme, nous réfléchissons à des mesures « transitoires » qui permettraient d'améliorer l'existant. Enfin, les actions déjà engagées pour la mise en place d'une AVAP démontrent notre détermination à maîtriser le développement urbain futur de Saint-Saturnin et Chadrat, dans le respect de leurs exceptionnelles qualités architecturales et environnementales.

**Il nous reste très peu de temps pour agir !  
Nous espérons que nous saurons convaincre la commission par la force de nos projets, et aussi par la conviction et l'engagement de tous les habitants du village, soucieux de préserver la qualité du cadre de vie qui est le nôtre !**

# INFOS MUNICIPALES

## Le point sur les travaux

La fin de l'année 2014 aura vu l'aboutissement des travaux d'aménagement du « Pôle de vie » autour de la Grange de Mai. Après les aménagements réalisés entre l'école et le pôle culturel, une nouvelle phase de travaux a permis d'une part de métamorphoser la place des Razes, d'autre part de rafraîchir la place du 8 mai.

- Place des Razes, un grand parking a été créé, permettant d'accueillir aussi bien les visiteurs que les usagers de l'école et de la Grange de Mai. Deux espaces ont été créés : le premier, en stabilisé, permet de faire la jonction entre le parking et les bâtiments de l'école et de la Grange de Mai. Le second, engazonné et agrémenté de tables de pique-nique, assure une continuité entre l'école, les terrains de sport et l'aire de jeux, dont les équipements seront prochainement renouvelés. L'ensemble crée un grand espace de vie convivial, déjà investi par petits et grands.
- Place du 8 mai, l'espace situé sous les tilleuls, revêtu d'une nouvelle couche de sable, est désormais réservé aux piétons. Les zones ouvertes à la circulation ont été renouvelées par la pose d'un enduit bicouche.



La prochaine phase de travaux d'aménagements concernera les ruelles de Saint-Saturnin. Pour commencer, ce sont la rue des Farges, la rue de l'Enfer et la rue de la Boucherie qui devraient faire l'objet d'une rénovation prochainement. Nous vous tiendrons informés de l'avancement de ce projet.

A Chadrat, la commune investit dans la réalisation d'un appentis sur la place Pignol. Cet appentis, en cours de réalisation, comprendra un petit local communal, un arrêt de bus et un WC public. Le gros œuvre est terminé, la menuiserie et l'électricité sont prévus courant janvier 2015.

Les travaux du « Pôle de vie » bénéficieront d'une subvention de 40% de la part du Conseil Régional, dans le cadre de l'opération « Cités Auvergnates de Caractère ». Cette opération, lancée par le Conseil Régional, vise à aider les 11 villages auvergnats classés « Plus Beaux Villages de France » à entretenir et améliorer leur cadre de vie. A cette subvention s'ajouteront une subvention du Conseil Général, une subvention de l'Etat et une subvention sur réserve parlementaire.

Ces aménagements s'inscrivent dans le cadre plus global de notre Plan d'Aménagement de Bourg. Ce document d'orientation, rédigé par le cabinet Sycomore en 2011, décrit un programme ambitieux de rénovation des espaces publics de Saint-Saturnin et Chadrat.



# INFOS MUNICIPALES

## Du côté de la voirie

Notre commune compte plus de 80 km de chemins communaux, auxquels il convient d'ajouter les rues, ruelles et places des bourgs de Chadrat et Saint-Saturnin. Si l'entretien des routes départementales est à la charge du Conseil Général, tout le reste est à la charge de la commune.

L'entretien des chemins ruraux (non revêtus) nécessite une attention particulière car les chemins se dégradent très rapidement sous l'effet de l'érosion d'une part, du passage des engins agricoles d'autre part, sans oublier les 4x4, quads et autres motos qui les empruntent plus ou moins régulièrement. L'action communale doit être à la fois curative (traitement de portions dégradées) et préventive (reprise de l'hydraulique, curage des fossés...) pour éviter que les dégradations soient trop rapides. Ainsi, courant novembre, deux chemins ont été empierrés par nos agents communaux à l'aide de matériaux de récupération. Par chance, nous pouvons compter aussi sur l'aide de quelques agriculteurs qui, conscients que cette voirie rurale est leur outil de travail, participent activement et régulièrement à son entretien en bouchant trous et ornières avec divers matériaux de remblai. Nous tenons à les remercier.



S'agissant de la voirie communale revêtue, nous avons dû intervenir « en urgence » sur la route du Marand. Sur l'un des tronçons de cette route situés sur notre commune, une petite zone avait été fortement dégradée par le ravinement des eaux de pluie. Le montant des travaux effectués s'élève à près de 13 000 €. En complément de cette intervention, une reprise générale de l'enrobé sur les tronçons de cette route nous appartenant devra être programmée.

Enfin, la mise en œuvre de notre Plan d'Aménagement de Bourg dans les prochaines années permettra de rénover une partie du réseau communal tout en bénéficiant de subventions de la part du Conseil Général et du Conseil Régional.

## Arrêté municipal Neige/verglas

Les riverains de la voie publique devront participer au déneigement, chacun au droit de sa façade ou de son terrain, sur une largeur égale à celle du trottoir. En cas de verglas ou de sol glissant, il convient de jeter du sable, du sel, des cendres ou de la sciure de bois devant les maisons. Les riverains de voies privées devront déblayer neige et verglas jusqu'au milieu de la chaussée au droit de leur propriété. Du sable et du sel sont mis à la disposition des habitants par la Commune.

## Stationnement

Les véhicules doivent être garés sur des emplacements autorisés afin d'éviter tout risque de sanction. De même, il convient de laisser le passage libre pour les camions de service (poubelles, entretien) et les véhicules de secours. Merci de respecter ces règles de base.

## Quelques points d'actualité de la Commission Urbanisme Habitat Energie

### Urbanisme

N'oubliez pas les démarches préalables avant travaux lorsque vous réalisez des aménagements (garage, abri, terrasse) ou des modifications d'aspect extérieur sur le bâti (fenêtre, couleur façade). Prenez contact avec le secrétariat de mairie ou téléchargez les documents nécessaires (déclaration préalable de travaux ou demande de permis de construire) <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F17578.xhtml>

Vous pouvez bénéficier de conseils gratuits sur l'architecture et l'insertion de vos projets d'aménagement auprès du CAUE 63 (Conseil Architecture Urbanisme Environnement) au 04.73.42.21.20 ou sur les aides financières, les aspects juridiques et techniques de votre projet auprès de l'ADIL 63 (Agence départementale d'information sur le Logement) Espace INFO ENERGIE au 04.73.42.30.75.

# INFOS MUNICIPALES

## Achat groupé de gaz naturel

Comme nous vous le disions dernièrement, Saint-Saturnin est désormais membre du Groupement de Commandes pour l'Achat de Gaz Naturel créé par le Conseil Général avec l'appui de l'Aduhme. Après consultation cet automne, le nouveau marché vient d'être attribué à Gaz de Bordeaux pour une durée de deux ans. Grâce à ce groupement d'achat, notre commune bénéficiera d'une économie annuelle estimée à 2 500 TTC sur sa facture de gaz naturel, soit environ 17% inférieur au coût actuel de l'opérateur historique.



Gaz de Bordeaux, à l'image de GDF Suez, est le fournisseur historique de gaz naturel sur sa zone de desserte. C'est la première entreprise locale de fourniture de gaz en France, dont plus de la moitié du capital appartient à la ville de Bordeaux. Les niveaux d'exigences imposés par le groupement en matière de qualité de services associés et la solidité historique de cet opérateur nous garantissent la qualité de suivi légitimement attendue. D'autres collectivités puydômoises ont déjà fait confiance à Gaz de Bordeaux, les villes d'Ambert et de Clermont-Ferrand notamment.

Cette démarche n'est qu'un pan des économies d'énergie qui peuvent être réalisées à Saint-Saturnin.

Des démarches sont en cours avec le Syndicat d'électricité et la Direction départementale des territoires pour optimiser notre réseau d'éclairage public, d'une part et diagnostiquer les bâtiments communaux et leur utilisation, d'autre part.



## Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

Le groupe de travail AVAP (élus et habitants) a préparé tout au long de l'été le cahier des charges en vue de recruter un cabinet d'étude spécialisé en architecture et en paysage. L'appel d'offres a été lancé en septembre. L'analyse des sept offres reçues a également été réalisée par le groupe de travail ainsi que la commission d'appel d'offres. C'est l'agence lyonnaise Archipat qui a été retenue. Cette équipe d'architectes du patrimoine intervient sur la valorisation du patrimoine architectural, urbain et paysager, et sur l'intégration des projets dans une perspective contemporaine de développement durable. Elle dispose d'une expérience reconnue dans le domaine des AVAP.

L'étude et la mise en place de l'AVAP se dérouleront sur une vingtaine de mois. Le marché s'élève à 29 070 € HT et est subventionné à 50% par la DRAC Auvergne.

La première réunion de la commission locale AVAP\* s'est tenue le 12 décembre en mairie.

*\*Distincte du groupe de travail technique, la commission locale comprend des représentants de l'Etat (le Préfet, le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, le Directeur régional des affaires culturelles, des représentants du conseil municipal (Christian PAILLOUX, Sylvie BURLLOT, Thierry VALLEIX, Jean-Luc MIOCHE, Aurore PALLLOT, Gérard GUITTARD, Arnaud LAPRA) et des personnes qualifiées (Michèle LABBE - ARKOSE), Emmanuel PENICAUD - Château de Saint-Saturnin ainsi que des représentants du C.A.U.E. (Conseil en Architecture, Urbanisme Et Environnement) et du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.*

# INFOS MUNICIPALES

## Les herbes indésirables dans nos rues

Comme nombre d'habitants le savent, la commune a pris l'engagement depuis quelques années, de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires et particulièrement des herbicides, sur les espaces publics. Cette démarche porte le nom de 0-Phyto. Cet engagement se traduit aujourd'hui par l'absence complète de l'utilisation d'herbicide dans l'ensemble des rues, leur usage étant réservé à l'entretien du cimetière de Saint-Saturnin.

C'est avec conviction que nous poursuivons cet engagement pris sous la précédente mandature, persuadés que la santé des habitants et la qualité de l'eau ne peuvent en être qu'améliorées. De toute façon, sa mise en œuvre volontaire ne précède que de quelques années un caractère obligatoire.



Cette politique a cependant une conséquence : il y a plus d'herbes « indésirables » dans nos rues et sur nos places. Il faut savoir que l'usage des produits herbicides est la méthode la plus efficace pour l'élimination des herbes en question ; toutes les méthodes alternatives que l'on peut mettre en œuvre le sont moins.

L'été dernier, la conjonction de pluies abondantes, d'arrêt de travail pour cause de maladie de certains agents et de travaux urgents, n'a pas permis d'effectuer le programme de désherbage manuel prévu en temps et en heure. La conséquence a été un aspect que l'on pourrait qualifier de négligé de certaines de nos rues.



Il convient de rappeler que la présence de quelques herbes indésirables ne pose aucun problème, ni en terme de sécurité publique, ni en terme de santé publique. Bien entendu, nous essayons dans la mesure du possible de limiter la présence des herbes indésirables. Cela passe par un entretien constant, mais aussi :

- ▶ par l'acquisition de nouveaux outils mieux adaptés. Un réciprocat (débroussailleuse à lames réciproques, très efficace pour les zones gravillonneuses) a déjà été acquis - l'acquisition d'autres outils est à l'étude, comme par exemple un désherbeur thermique,
- ▶ une végétalisation alternative d'autres espaces avec des plantes vivaces demandant peu d'entretien,
- ▶ une sélection de plantes que l'on choisit de laisser pousser pour en faire des espaces fleuris,
- ▶ une modification de certains espaces pour en faciliter l'entretien.

Avec de la réflexion et l'exemple de réalisations sur des communes ayant entrepris la démarche, l'engagement 0-Phyto peut devenir un atout pour l'embellissement de nos espaces publics, mais nécessite néanmoins une acceptation d'y voir de l'herbe à certaines époques de l'année.

# INFOS MUNICIPALES

## Du côté de la commission politique jeunesse

Après s'être réunis deux fois, les membres de la commission ont invité les jeunes de la commune le samedi 27 septembre à la Grange de Mai afin de leur donner la parole et de cibler leurs priorités.

Quarante-sept jeunes ont répondu présents, ce qui a permis de faire 3 groupes : les écoliers, les collégiens et les lycéens/étudiants. En conclusion les écoliers souhaitent la réparation et l'agrandissement des aires de jeux, les collégiens un terrain multisports et les plus âgés un local.

- ▶ En ce qui concerne la réparation et l'agrandissement des aires de jeux, un devis a été réalisé et un autre est en attente : les jeux présents étant de bonne qualité, il convient donc dans un premier temps de les remettre en état (et pour être dans les normes, seules les pièces du fabricant sont acceptées, le bricolage « maison » n'est pas autorisé !) et ensuite d'investir dans une nouvelle installation (les jeux plébiscités par les enfants sont la tyrolienne, l'araignée et les grandes balançoires).
- ▶ En ce qui concerne le terrain multisports, la transformation du « terrain de volley » est à l'étude, là encore des devis pour des combinés « buts/paniers de basket » ont été réalisés.
- ▶ Et pour le local, les élus ont visité toutes les salles communales début décembre afin d'étudier la possibilité d'en allouer une pour les adolescents et les étudiants, tout en sachant que la commission de sécurité doit donner son accord au préalable.



## VIE DE VILLAGE

### L'action sociale sous une autre forme : repas des aînés de fin d'année

C'est une nouvelle formule qui a été proposée à nos aînés en ce dimanche 14 décembre. C'est à la Grange de Mai que les 89 participants ont partagé un délicieux repas préparé et servi par le traiteur "Au Goût du Jour" après avoir été accueillis par l'équipe municipale et les membres du CCAS. Nous remercions nos chers aînés pour cette ambiance chaleureuse et conviviale et toutes les personnes qui ont contribué à cette organisation.

Un colis de Noël confectionné avec des produits provenant de la boulangerie Delsaut et l'épicerie Vival, a été distribué aux personnes n'ayant pu se rendre au repas.



### Accueil des nouveaux habitants

L'implication des habitants dans la vie de leur commune est révélatrice d'un besoin d'échange, de convivialité et de soutien, dans un respect mutuel. C'est ainsi, qu'à l'initiative de la commission Solidarité, le projet d'accueil des nouveaux arrivants a pu se concrétiser le 4 octobre dernier à la Grange de Mai. La tâche ne fut pas facile ! La liste électorale et les inscriptions à l'École de la Monne nous ont permis d'établir un premier fichier, alimenté ensuite par un travail de « terrain », chaque membre ayant pour mission d'observer dans son quartier les emménagements et de se remémorer la date d'arrivée de ses voisins.

Une soixantaine de familles ont été conviées à un pot de bienvenue, et plus d'une centaine de

personnes ont été accueillies par Monsieur le Maire, en présence de l'équipe municipale, des employés communaux, du président du SIVOS, des directrices de l'école et du CLSH, des présidents d'associations et des membres de la commission Solidarité et du Comité des Fêtes. A cette occasion, les nouveaux habitants se sont vus remettre un livret d'accueil regroupant toutes les informations nécessaires à une bonne intégration dans notre commune.

Nous espérons que le succès de cette manifestation s'inscrira dans la durée, permettant ainsi la poursuite du dialogue entre élus et citoyens dans un souci permanent de partage de connaissances et de compétences pour un mieux vivre ensemble sur notre commune. Merci à tous !



## VIE DE VILLAGE

### Nouveautés 2014 : aide aux familles d'enfants scolarisés à l'École de la Monne

Depuis plusieurs années, le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Saturnin propose aux familles d'enfants scolarisés à l'École de la Monne et qui résident sur la commune, une subvention pour le repas à la cantine et l'animation pendant la pause méridienne. Sont concernées les familles répondant aux critères d'admission définis par le CCAS et ayant adressé l'attestation de la CAF mentionnant le quotient familial en début d'année scolaire.

Nous avons le plaisir de vous informer que depuis novembre 2014, la subvention cantine est versée directement au SIVOS. Les familles n'ont plus à faire l'avance de la totalité des frais !

#### Petit rappel

Une question, un besoin, une urgence : une permanence est assurée en mairie les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> lundis de chaque mois de 17h à 19h. Vous serez reçu en toute discrétion !

## INTERCOMMUNALITÉ

### Du côté du SIVOS

Ce sont 155 élèves, répartis dans 6 classes, qui ont pris le chemin de l'école de la Monne le 2 septembre 2014. Pour mémoire l'école de notre village est gérée par le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS), qui regroupe les communes de Saint-Saturnin, de Cournols et d'Olloix. La grande nouveauté de cette rentrée est l'application de la réforme des rythmes scolaires : ainsi le mercredi matin est travaillé pour toutes les classes (8h30/11h30), en contrepartie les élèves de maternelle et de CP finissent à 15h le lundi et le jeudi, tandis que les élèves du CE1 au CM2 finissent à 15h le mardi et le vendredi. Pour assurer la mise en place des temps d'activité périscolaire (TAP), le SIVOS a fait appel au Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH).

Ce sont donc des animateurs qualifiés qui prennent en charge la quasi-totalité de nos écoliers (130 inscrits) afin de leur proposer des activités aussi variées que cuisine, musique, jardinage, magie, fabrication de meubles de jardin, astronomie en plein jour, activités sportives (courses d'orientation, athlétisme, jeux à règles, tir à l'arc...), goûter citoyen, couture, motricité, jeux d'expression, initiation aux échecs...

Il est à noter que le CLSH assure l'accueil des enfants tous les matins de 7h30 à 8h20, tous les soirs de 16h30 à 18h30, le mercredi après-midi jusqu'à 18h30, et sur le temps de la pause méridienne.



# INTERCOMMUNALITÉ

## Le SIVOM fait son bilan et se projette

Le SIVOM de St-Amant-Tallende / St-Saturnin a pour mission de gérer et d'entretenir les installations sportives de plein air et les logements de la Gendarmerie de St Amant Tallende. Les représentants de la commune de St-Saturnin au SIVOM sont : Guy GALLAIS (Vice-Président), Gérard GUITTARD, Patrice LÉBOUCHARD et Thierry VALLEIX.

Après 8 mois de fonctionnement sous sa nouvelle mandature, le SIVOM peut réaliser le bilan de ses actions 2014. Ces dernières années, la construction du terrain synthétique du stade Louis Jouhet et la rénovation de ses vestiaires ont mobilisé une part importante du budget du SIVOM. Depuis le mois de mai 2014, les différentes actions engagées ont permis à la remise à niveau du stade de Tallende et des logements de la Gendarmerie : réparations diverses dans les logements de la Gendarmerie, réfection de la pelouse des terrains de Tallende, remise en conformité électrique et de gaz des vestiaires de Tallende, remise en état de conformité des équipements sportifs devenus dangereux (buts dessoudés, problèmes de stabilité de certains équipements, réparation rambarde d'escaliers, ...), réparation de serrures, réflexion avec les responsables des associations sur les évolutions envisageables de leurs installations. Le terrain synthétique a aussi reçu un entretien utile à son maintien en bon état afin de garantir un niveau de qualité élevé aux différents utilisateurs. Ces quelques investissements ont également permis de prendre en compte certaines demandes qui gênaient au bon fonctionnement et pouvaient parfois remettre en cause la sécurité des utilisateurs.

Aujourd'hui les relations de confiance instaurées entre la nouvelle équipe et les associations, les représentants de la Gendarmerie et également les communes vont permettre de travailler collégalement sur des projets futurs indispensables, raisonnables et raisonnés : réfection des terrains de tennis, réparation du système d'arrosage des terrains de Tallende, rénovation des vestiaires du stade de Tallende, acquisition d'outils utiles à l'entretien des différentes installations, remise en état de certains équipements des appartements de la Gendarmerie, organisation des entretiens courants. L'objectif affirmé du SIVOM est de conserver un avenir à nos installations sportives et à notre Gendarmerie, ceci pour offrir un confort d'utilisation aux associations et aux gendarmes et ce, avec un budget qui demande beaucoup de maîtrise.

Vous pouvez contacter le SIVOM de St-Amant-Tallende / St-Saturnin ou son Président (Franck GOUGAT) à l'adresse mail : [sivom63450@gmail.com](mailto:sivom63450@gmail.com)

## BON À SAVOIR

### Covoiturage

Co-voiturage (en utilisant ou non l'aire de covoiturage de la Jonchère) Association Covoiturage Auvergne - Tél. 04.73.90.47.93 [www.covoiturageauvergne.net](http://www.covoiturageauvergne.net) > Pour trouver un véhicule qui fait le même trajet que vous, pour vous rendre à un événement spécifique, pour faire du stop entre membres de l'association (macaron/sticker fourni par l'association).

### Le bus des Montagnes

La communauté de communes propose toujours pour tous les habitants du territoire son service « Bus des Montagnes ». Ainsi les mardis et samedis matin, un taxi vient vous chercher à votre domicile et vous transporte à Saint-Amant-Tallende ou Tallende pour un tarif unique de 3,05 € l'aller (ou le retour) et 4,57€ l'aller-retour. Pour tout renseignement ou inscription, 04.73.39.61.50.

### Bruits de voisinage / nuisances sonores

Nous vous rappelons que, par arrêté préfectoral, l'utilisation d'engins à moteur pour le jardinage et le bricolage n'est autorisée que dans les créneaux horaires suivants : de 8h à 20h du lundi au vendredi / de 9h à 19h le samedi / de 10h à 12h le dimanche et les jours fériés. (Notez donc leur interdiction totale l'après-midi des dimanches et jours fériés).

Par courtoisie pour vos voisins, merci aussi d'éviter les bruits de moteur à l'heure des repas. Nous rappelons aussi qu'aucun bruit individuel (jardinage, aboiement des chiens, activités sportives, piscine, jeux, musique, fêtes, etc.) ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage.

# BON À SAVOIR

## Recherche local pour nouveaux artisans sur Saint-Saturnin

La mairie de Saint-Saturnin a été sollicitée plusieurs fois ces derniers temps par des artisans désirant s'installer sur le territoire de notre commune, et cherchant un lieu pour établir leur activité. Alors si certains d'entre vous ont un local disponible et sont intéressés par une mise à disposition (gratuite ou payante), merci de vous faire connaître en mairie.

## L'histoire du village de Saint-Saturnin

La commission Communication souhaiterait mettre en place une banque de données (photos, cartes postales, vidéos, témoignages...) concernant l'histoire de Saint-Saturnin. Si vous possédez quelques documents concernant notre commune et que vous souhaitez les partager, merci de prendre contact avec la commission communication  
com.mairie.saint.saturnin63@orange.fr

## Etat civil de l'année 2014

### Naissances

BOUCHET Gaspard	15/01/2014
LELUC Johan	06/02/2014
COTTIER Loup	26/02/2014
SEPCHAT Alicia	30/03/2014
GUITTARD Julia	01/04/2014
RODARIE Tom	07/04/2014
SIRADJIDINE Mayana	04/07/2014
AMBROSI Aaron	08/07/2014
DEL CARPIO GRELIER Shaé	27/07/2014
COURET Kynan	27/07/2014
EL GHAOUZI Youssef	25/09/2014
LHOSTE Olivia	02/11/2014

### Mariages

SCHUMACHER Ken et MEURILLON Maïa	24/05/2014
CAILLOT Nicolas et BASCOUL Aurélia	31/05/2014
COSTECALDE Kevin et COUMONT Roxane	21/06/2014
GAULE Yoann et VEDEL Sonia	28/06/2014
BARTHOUT Sylvia et GUILLAUMIN Isabelle	05/07/2014
HAAG Alexandre et FAUCHER Camille	05/07/2014
BARAGOIN Lucas et CELLIER-COURTIL Laurianne	19/07/2014
PIHAN Franck et GOËS Florence	08/08/2014
MOLLE Matthieu et QUILES Charlotte	13/09/2014
RIOU Patrick et CABOURG Ludivine	18/10/2014

### Décès sur la commune

GOUMY Patrice	08/01/2014
BALDET Raymond	14/03/2014
GROS Michel	02/04/2014
JUILHARD Hélène veuve FOURNIER	03/04/2014
VIEL Bernard	11/09/2014

### Hors commune

BÉNECH Patrick	22/04/2014
VIALLE-MARCIHAC-COUDERT Jeanne épouse MANGOT	21/05/2014
AUBRY Clovis	15/06/2014
ROBERT Gaston	22/06/2014
BONNARD Monique épouse ASTIER	23/08/2014
MASSALOUX Christophe	24/08/2014
MERCIER Jean	06/09/2014

# AGENDA

## Manifestations prévues à ce jour

- ▶ **17 janvier (11h30)** Vœux de l'équipe municipale *Grange de Mai*
- ▶ **18 janvier** Galette des rois - Chad'Art *Salle des fêtes de Chadrat*
- ▶ **31 janvier (20h30)** Concert Musique d'Amérique Latine - Anim'Mômes *Grange de Mai*
- ▶ **27 février (19h)** Soirée Caritative - Paroisse St Ephrem *Grange de Mai*
- ▶ **28 février** Bal Costumé pour les enfants – Chad'Art *Salle des fêtes de Chadrat*
- ▶ **28 février (19h)** Championnat de Soupe - Comité des Fêtes *Grange de Mai*
- ▶ **7 mars (20h30)** Concours de Belote - Ass 63 *Grange de Mai*
- ▶ **9 mars (20h30)** Court Métrage – Anim'mômes *Domaine du Marand St-Amant -Tde*
- ▶ **14 mars (20h30)** Concert Gospel avec le groupe Fieldhollers *Eglise*
- ▶ **Du 15 au 19 avril** Spectacle " Off Maldoro" Théâtre, Musique *Grange de Mai*
- ▶ **30 mai ou 6 juin (à confirmer)** Soirée de Printemps - Anim'Mômes *Grange de Mai*
- ▶ **31 mai** Sortie V. T. T. - Comité des Fêtes
- ▶ **7 juin** Descente du Sancy en V.T.T. - Comité des Fêtes
- ▶ **13 et 14 juin** Expo Peinture - Tout un Art *Grange de Mai*
- ▶ **27 juin** Fête de la Musique au Village - Comité des Fêtes *Place du 8 mai*
- ▶ **4 et/ou 5 juillet** Inter-quartiers organisé par plusieurs associations



► Adresse

Mairie - Place du 8 mai - 63450 SAINT-SATURNIN  
Tél. : 04.73.39.30.77  
Email : [mairie.saint.saturnin63@wanadoo.fr](mailto:mairie.saint.saturnin63@wanadoo.fr)

► Horaires d'ouverture

Mardi, mercredi, jeudi : 10h – 12h et 13h30 – 16h  
Vendredi : 13h30 – 16h  
Samedi : 9h – 12h, un samedi sur deux

La mairie est fermée au public le lundi, le vendredi matin,  
le 2ème et 4ème samedi du mois

► Rencontre avec les élus

Christian PAILLOUX – Maire  
Permanence le samedi matin et sur rendez-vous

Thierry VALLEIX – Adjoint  
Permanence le mardi de 17h à 19h et sur rendez-vous

Sylvie BURLLOT – Adjoint  
Sur rendez-vous

Gérard GUITTARD – Adjoint  
Permanence le mardi de 17h à 19h et sur rendez-vous

► Site Internet de la commune  
[www.saint-saturnin63.fr](http://www.saint-saturnin63.fr)

Pour vous inscrire à la Newsletter municipale : rendez-vous sur la page  
d'accueil du site Internet ou laissez vos coordonnées en mairie.

Bulletin élaboré par la commission communication sous le contrôle d'un comité de rédaction  
constitué du Maire et d'élus. Contact email : [com.mairie.saint.saturnin63@orange.fr](mailto:com.mairie.saint.saturnin63@orange.fr)

Imprimé sur papier recyclé - Photos S. Bage

